



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Yougoslavie

Question écrite n° 59878

Texte de la question

M Etienne Pinte attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur l'indignation de nombreux Français devant l'incapacité de l'Europe en général et de la France en particulier face à la guerre civile qui règne dans l'ex-Yougoslavie. Il lui demande quelle attitude le Gouvernement entend tenir pour qu'enfin cesse cette tuerie.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre d'Etat sur l'action de la France dans l'ex-Yougoslavie. Face aux événements dramatiques qui déchirent l'ex-Yougoslavie, la France, par des actions tant diplomatiques qu'humanitaires, s'est efforcée de contribuer à soulager les souffrances des populations civiles, à mettre un terme aux affrontements meurtriers et à dégager une solution politique. S'agissant de la Bosnie-Herzégovine, notre pays s'est prononcé depuis longtemps en faveur d'une action du Conseil de sécurité de l'ONU et du développement, dans cette République, d'une force de maintien de la paix. L'attitude de la plupart de nos partenaires n'a pas permis, alors que la situation s'y prêtait, la mise en œuvre de ce projet. C'est le cours tragique pris par les événements qui a conduit l'ONU, le 15 mai 1992, à adopter, à notre initiative, la résolution 752 qui exige la cessation de toute ingérence extérieure, notamment serbe, en Bosnie-Herzégovine, et la distribution sans entrave de l'aide humanitaire et qui invitait le secrétaire général à étudier la possibilité de l'envoi d'une force de paix. Par sa résolution 757 du 30 mai 1992, le Conseil de sécurité a décidé de mesures coercitives à l'encontre de la Serbie et du Monténégro afin d'obtenir la cessation des ingérences militaires en Bosnie-Herzégovine et la reprise du dialogue inter-communautaire. La France, notamment lors de contacts divers avec les autorités de Belgrade, a adressé un message de grande fermeté aux responsables serbes ; elle s'est prononcée également en faveur du renforcement de l'efficacité de l'embargo compte tenu des failles qui subsistent dans ce domaine. Constatant le piétinement des négociations, la France a obtenu la convocation d'une conférence internationale élargie sous la présidence conjointe de l'ONU et de la CEE, réunie en août dernier. Les accords, qui ont été agréés à l'issue de ses travaux, représentent, s'ils entrent dans les faits, une rupture radicale avec la logique de guerre et jettent les bases d'un règlement politique négocié. D'autre part, la visite de M le président de la République à Sarajevo témoigne, avec toute l'autorité possible, de la solidarité de la France avec ce pays. Sur le plan humanitaire, en effet, notre pays n'a pas ménagé ses efforts, et souvent dans des conditions périlleuses : plus de 70 millions de francs ont été à ce jour employés pour acheminer vivres et médicaments aux populations civiles. Une contribution exceptionnelle de 50 millions de francs est par ailleurs en cours de versement au Haut Commissariat pour les réfugiés. Cette assistance sera poursuivie et intensifiée dans la perspective d'un hiver qui va encore accroître la détresse de ces populations. C'est en grande partie grâce à l'action de la France que le Conseil de sécurité a accepté, par ses résolutions 758, 770 et 776, l'élargissement du mandat de la Forpronu à Sarajevo, puis à l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine. Notre pays, qui fournit déjà le contingent le plus important de la Forpronu, a fait savoir, le premier, qu'il mettait à la disposition de l'ONU un nouveau contingent de 1 100 hommes pour mener à bien les tâches de protection des convois humanitaires. La France est également le premier à contribuer au pont aérien

humanitaire ravitaillant Sarajevo depuis son ouverture consecutive a la visite de M le President de la Republique. S'agissant des informations inquietantes sur des violations du droit humanitaire et des exactions a l'encontre des populations civiles, le ministre d'Etat s'est prononce pour la creation d'une cour penale internationale et a demande aux instances internationales competentes une enquete immediate des que les informations sur des massacres de populations civiles en Bosnie ont ete connues. La situation dans l'ex-Yougoslavie, et singulierement en Bosnie-Herzegovine, est d'une grande complexite. Une solution politique aux drames qu'elle connait actuellement ne peut etre imposee de l'exterieur. Elle suppose en premier lieu, comme l'a releve le secretaire general de l'ONU, une reelle volonte de negocier de la part des responsables de toutes les communes. La France qui, avec ses partenaires de la Communaute europeenne, a deploye tous les efforts pour degager une solution pacifique au conflit yougoslave poursuivra dans cette voie a un moment ou la situation en Bosnie-Herzegovine suscite la plus grande inquietude et requiert toutes les bonnes volontes.

Données clés

Auteur : [M. Pinte •tienne](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59878

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 1992, page 3076